

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 AVRIL 2026
à 18h30 à la MAIRIE**

Présents : Messieurs et Mesdames BAYLET, ZACCARI, LANNEBERE, FRANÇOISE, RÉMAZEILLES, PARROUFFE, DAFLON, LATXAGUE, VIDAL, STUTZMANN, BOUTON; GOMMARD, BERDUGOT, CABALLERO, ALEMANY, MENDIBOURE

Absents ayant donné pouvoir : Madame ROSA (pouvoir donné à Madame FRANÇOISE)

Absents excusés : Madame AMELIN et Monsieur FRECHOU

Date de convocation : 17.04.2026

Secrétaire de séance : Elodie Zaccari

ORDRE DU JOUR :

	OBJET		DR/R	I	
	00. Désignation du secrétaire de séance				
	01. Approbation du procès-verbal de la séance du 09.04.2026		R		
BUREAU MUNICIPAL					
	02. Comptes-rendus des décisions du Maire				J. BAYLET
DCM 2026/04/012	03. Vote du budget 2026 de Commune	Délibération	R		J. BAYLET
DCM 2026/04/013	04. Vote du budget 2026 du Centre de Loisirs	Délibération	R		J. BAYLET
DCM 2026/04/014	05. Vote du budget 2026 de la Caisse des Ecoles	Délibération	R		J. BAYLET
DCM 2026/04/015	06. Vote de l'Etat N°1259 FDL 2026	Délibération	R		J. BAYLET
DCM 2026/04/016	07. Vote des taux d'imposition 2026	Délibération	R		J. BAYLET
DCM 2026/04/017	08. Attributions des subventions aux associations 2026	Délibération	R		J. BAYLET
DCM 2026/04/018	09. Demande de FEC 2026	Délibération	R		J. BAYLET
DCM 2026/04/019	10. Mise à jour Commissions Municipales	Délibération	R		J. BAYLET
	11. Désignations des délégués dans les commissions et syndicats de la Communauté de Communes				E. ZACCARI
VIE SOCIALE ET AFFAIRES SCOLAIRES					
DCM 2026/04/020	12. Subvention pour stage à l'étranger d'une jeune	Délibération	R		M. FRANCOISE
DCM 2026/04/021	13. Montant des participations des communes à l'ACM	Délibération	R		M. FRANCOISE
DCM 2026/04/022	14. Participations des communes membres aux frais de fonctionnement de l'ACM	Délibération	R		M. FRANCOISE
DCM 2026/04/023	15. Reversement par la Commune à l'ACM de prestation de service enfant jeunesse des mercredis	Délibération	R		M. FRANCOISE
VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE					
	16. PASSEM, Festimai, 1 ^{er} Août			I	J. BAYLET

■ **Désignation du secrétaire de séance** : Elodie Zaccari a été désignée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 09.04.2026

Après correction, le procès-verbal de la séance du 09 avril 2026 a été approuvé à l'unanimité par les élus.

BUREAU MUNICIPAL**Comptes-rendus des décisions du Maire****CONVENTION PRECAIRE LOGEMENT COMMUNAL****LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE-DE-SEIGNANX (Landes)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 JUILLET 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire, des attributions prévues à l'article L2122-22 susvisé, et notamment l'article 5 permettant de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

CONSIDERANT la demande d'occupation du logement communal situé 217 Route du Bourg, par **M. C.**

DECIDE :**ARTICLE 1er :**

Une convention d'occupation précaire du logement communal situé 217 route du Bourg, sera signée avec **M. C.**, à compter **du 15 AVRIL 2026 pour une durée de 6 mois**, pour un usage d'habitation.

ARTICLE 2: La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

DCM 2026/04/012 – Vote du budget 2026 de Commune

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération en date du 13 novembre 2023 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **VOTE A L'UNANIMITE** le budget primitif 2026 en équilibre pour la Commune de Saint André de Seignanx, tel qu'il est présenté dans la vue d'ensemble ci-dessous :

	BUDGET PRIMITIF 2026	
	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	1 874 931 € 40	1 874 931 € 40
Section d'Investissement	412 752 € 11	412 752 € 11
	Dont 58 329 € 00 de RAR	Dont 73 552 € de RAR
TOTAL BUDGET 2025	2 287 683 € 51	2 287 683 € 51

➤ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision :

VOTANT : 17 POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DCM 2026/04/013 – Vote du budget 2026 du Centre de Loisirs

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération en date du 13 novembre 2023 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **VOTE A L'UNANIMITE** le budget primitif 2026 en équilibre pour l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM), tel qu'il est présenté dans la vue d'ensemble ci-dessous :

	BUDGET PRIMITIF 2026	
	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	274 723 € 09	274 723 € 09
Section d'Investissement	0 € 00	0 € 00
TOTAL BUDGET 2025	274 723 € 09	274 723 € 09

➤ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision :

VOTANT : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DCM 2026/04/014 – Vote du budget 2026 de la Caisse des Ecoles

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération en date du 13 novembre 2023 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

LE COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **VOTE** le budget primitif 2026 en équilibre pour la Caisse des Ecoles, tel qu'il est présenté dans la vue d'ensemble ci-dessous :

	BUDGET PRIMITIF 2026	
	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	8 496 € 06	8 496 € 06
Section d'Investissement	0 € 00	0 € 00
TOTAL BUDGET 2025	8 496 € 06	8 496 € 06

➤ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision :

VOTANT : 4 POUR : 4 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DCM 2026/04/015 – Vote de l'Etat N°1259 FDL 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'état FDL 2026 tel que présenté, adopté à l'unanimité.

Décision :

VOTANT : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DCM 2026/04/016 – Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de l'article 16 de la Loi de Finances pour 2020, n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances, qui acte la suppression de la Taxe d'Habitation des résidences principales pour les collectivités.

Ainsi, le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties est égal au taux de la TFPB communal ajouté au taux de la TFPB du département.

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexes et decies du CGI.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2026 les taux d'imposition relatifs aux trois taxes directes locales. Le Conseil municipal doit décider du montant de chacune de ces trois taxes.

Monsieur le Maire donne lecture des bases d'imposition prévisionnelles 2026 notifiées par l'Administration fiscale.

- Taxe foncière bâtie (TFB) : **1.531.000 €**
- Taxe foncière sur le non bâti (TFNB) : **45.300 €**
- Taxe d'habitation (TH) : **160.900 €**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur les taux d'imposition 2026 de la façon suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **40,32 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **69,76 %**
- Taxe d'habitation **19,40 %**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE, à l'unanimité, de **fixer les taux d'imposition 2026** comme suit :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties :** **40,32 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties :** **69,76 %**
- **Taxe d'habitation** **19,40 %**
- **Produit fiscal attendu :** **680 115 €**

CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

Décision :

VOTANT : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DCM 2026/04/017 – Attributions des subventions aux associations 2026

Monsieur le Maire rappelle que la somme de **10 000 Euros** a été inscrite à l'article **65748** - Subventions de fonctionnement aux associations.

Il convient aujourd'hui de préciser les montants des subventions allouées à chaque association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

CONFIRME A L'UNANIMITE que les subventions attribuées aux associations intervenant sur la Commune sont réparties comme suit :

- ◆ ACCA-ASSOCIATION COMMUNALE CHASSE de St-André-de-Seignanx **300 Euros**
- ◆ AMICALE DES RETRAITES LOUS BAGANS de St-André-de-Seignanx **500 Euros**
- ◆ ASC- ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE St-André-de-Seignanx **500 Euros**
- ◆ COMITE DES FETES LES VAILLANTS de St-André-de-Seignanx **3000 Euros**
- ◆ SAINT ANDRE DES ARTS de St-André-de-Seignanx **500 Euros**
- ◆ CHŒUR AND CO de St-André-de-Seignanx **200 Euros**
- ◆ Union Locale des Anciens Combattants **500 Euros**
- ◆ BIEN ETRE ET PARTAGE de St-André-de-Seignanx **300 Euros**
- ◆ ASSM RUGBY St-Martin-de-Seignanx **600 Euros**
- ◆ BASKET BIAUDOS SAINT MARTIN **200 Euros**
- ◆ BIK'HEARTS **300 Euros**
- ◆ MARAIS D'ORX **50 Euros**
- ◆ FOOTBALL CLUB St-Martin-de-Seignanx **400 Euros**
- ◆ ENTRAIDE DU SEIGNANX St-Martin-de-Seignanx **100 Euros**
- ◆ PALOUME Pouydesseaux **50 Euros**
- ◆ COMICE AGRICOLE CANTONAL St-Martin-de-Seignanx **150 Euros**
- ◆ COMITE DEPARTEMENTAL PREVENTION ROUTIERE LANDES **150 Euros**

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

Décision :

VOTANT : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DCM 2026/04/018 – Demande de FEC 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que chaque année, le Conseil Départemental attribue au Canton de Saint Martin de Seignanx une subvention dans le cadre du **Fonds d'Équipement des Communes (FEC) pour l'exercice 2026**.

Monsieur le Maire présente les devis relatifs aux travaux dans la cour d'école du haut et la réparation et la mise aux normes de 2 jeux dans la cour d'école maternelle. Il propose au Conseil Municipal de demander une subvention de 5 000 Euros au titre du Fonds d'Équipement des Communes 2026.

Véhicules	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Travaux Cour d'école (haut)	16 330 € 00	19 596 € 00
Réparation et mise aux normes 2 jeux dans la cour d'école maternelle	2 000 € 00	2 400 € 00
TOTAL	18 330 € 00	21 996 € 00

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

CONSIDERANT que les travaux dans la cour d'école du haut et la réparation et la mise aux normes de 2 jeux dans la cour d'école maternelle entrent dans le cadre de la programmation du Fonds d'Équipement des Communes du Conseil Départemental des Landes,

SOLLICITE l'attribution d'une subvention de 5 000 Euros au titre du Fonds d'Équipement des Communes 2026,

PRECISE QUE les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026 de la Commune,

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

Décision :

VOTANT : 17

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DCM 2026/04/019 – Mise à jour Commissions Municipales

ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE

VU l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction (instances préparatoires et consultatives) composées exclusivement de conseillers municipaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITE la mise en place des commissions municipales suivantes :

FINANCES-BUDGET-PERSONNELS MUNICIPAUX : Jean BAYLET – Elodie ZACCARI – Pascal LANNEBERE – Magali FRANÇOISE – Marc REMAZEILLES - Armelle PARROUFFE - André LATXAGUE.

URBANISME- PLUI -COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS – LISTES ÉLECTORALE- ÉCONOMIE – CBE-PLIE- LOGEMENT et PLH et OPAH – COMMERCE dont API -GENS DU VOYAGE - SOUTIEN AUX AGRICULTEURS : Élodie ZACCARI – Virginie ROSA – Muriel STUTZMANN – Magali FRANÇOISE – Damien BERDUGOT – Morgan CABALLERO – Vincent ALEMANY – Michel DAFLON – Isabelle BOUTON.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (bureau-conseil-culture) - CULTURE et PATRIMOINE - INFORMATION-COMMUNICATION - VIE ASSOCIATIVE – OFFICE DE TOURISME :

Pascal LANNEBERE – Nathan FRÉCHOU – Virginie ROSA – Alain GOMMARD – Estelle MENDIBOURE – Vincent ALEMANY – Armelle PARROUFFE.

ENFANCE et JEUNESSE – ÉCOLE – PÉRISCOLAIRE – EXTRASCOLAIRE – RESTAURATION SCOLAIRE – APE – CONSEIL D'ÉCOLE – CENTRE DE LOISIRS – RELAIS PETITE ENFANCE CÉLESTE et ASSISTANTES MATERNELLES – ACTION SOCIALE – CCAS – CIAS – BOURSES AUX ÉTUDIANTS – CAISSE DES ÉCOLES – CTG -CTP : Magali FRANÇOISE – Morgan CABALLERO – Isabelle BOUTON – Anne-Marie VIDAL – Estelle MENDIBOURE – Virginie ROSA.

BÂTIMENTS COMMUNAUX (CONSTRUCTIONS -RÉNOVATIONS ET ENTRETIEN) -SERVICES TECHNIQUES (GESTION DU PERSONNEL -PLANNINGS- FORMATIONS – HABILITATIONS – SÉCURITÉ - GESTION DES MATÉRIELS ET DES VÉHICULES) – PCS et DICRIM – CORRESPONDANTS DÉFENSE et SÉCURITÉ et INCENDIE - CNAS : Marc REMAZEILLES – Muriel STUTZMANN - Michel DAFLON – Morgan CABALLERO – Alain GOMMARD – Damien BERDUGOT – Anne-Marie VIDAL – Virginie ROSA.

ENVIRONNEMENT – CPIE – ARBORETOM – VERGER – LAVOIR – SYNDICAT MIXTE DE RIVIERE – MARAIS D'ORX – CASSOU-HOURN – FLEURISSEMENT : Armelle PARROUFFE – Vincent ALEMANY – Alain GOMMARD – Marine AMELIN.

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS - VOIES CYCLABLES - ÉCLAIRAGE PUBLIC SYDEC – EAU et ASSAINISSEMENT EMMA – CHENIL : André LATXAGUE – Anne-Marie VIDAL – Morgan CABALLERO – Michel DAFLON – Damien BERDUGOT – Marine AMELIN.

PRÉSIDENT : M. Jean BAYLET.

Décision :

VOTANT : 17 POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Désignations des délégués dans les commissions et syndicats de la Communauté de Communes

Les élus ont présenté des candidatures en vue de la désignation des délégués titulaires et suppléants au sein des différentes commissions et syndicats de la Communauté de Communes, dont la nomination aura lieu le 6 mai prochain.

Les propositions sont les suivantes :

Commission Urbanisme, Aménagement et politique foncière

Madame Élodie ZACCARI et Monsieur Marc RÉMAZEILLES

Commission Finances et Ressources Humaines

Monsieur Pascal LANNEBERE et Monsieur Jean BAYLET

Commission Transition écologique et Agriculture

Madame Armelle PARROUFFE et Madame Virginie ROSA

Commission Développement Economique et Tourisme

Madame Virginie ROSA et Madame Marine AMELIN

Commission Solidarités et Action sociale

Monsieur Morgan CABALLERO et Madame Magali FRANÇOISE

Commission Culture, Patrimoine et Communication

Madame Estelle MENDIBOURE et Madame Isabelle BOUTON

Commission Services Publics

Madame Isabelle BOUTON et Madame Muriel STUTZMANN

Commission Habitat et Logement pour tous

Madame Élodie ZACCARI et Madame Muriel STUTZMANN

Commission Voirie, Déplacements et Bâtiments

Monsieur André LATXAGUE et Madame Marine AMELIN

CIAPH : Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées

1 Titulaire	Monsieur André LATXAGUE
1 Suppléant(e)	Madame Muriel STUTZMANN

CLECT : Commission locale d'évaluation des charges transférées

1 Titulaire	Madame Élodie ZACCARI
1 Suppléant(e)	Monsieur Jean BAYLET

Office de tourisme du Seignanx

1 Titulaire	Madame Marine AMELIN
1 Suppléant(e)	Monsieur Pascal LANNEBERE

Élections :

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

1 Titulaire	Monsieur Morgan CABALLERO
--------------------	----------------------------------

Syndicat Mixte EMMA :

Titulaire 1	Monsieur André LATXAGUE
Titulaire 2	Madame Anne-Marie VIDAL

Syndicat Mixte Gestion des Milieux Naturels

1 Titulaire	Madame Armelle PARROUFFE
1 Suppléant(e)	Madame Marine AMELIN

Syndicat Mixte Rivières Côte Sud

1 Titulaire	Madame Armelle PARROUFFE
1 Suppléant(e)	Monsieur Vincent ALEMANY

VIE SOCIALE ET AFFAIRES SCOLAIRES

DCM 2026/04/020 – Subvention pour stage à l'étranger d'une jeune

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté de la Commune de soutenir les jeunes dans la poursuite de leurs études et de favoriser leur mobilité internationale,

Considérant la demande présentée par Mademoiselle D. domiciliée à Saint André de Seignanx, étudiante en 2^{ème} année ENS Génie Techniques Industrielles, relative à l'obtention d'une aide financière dans le cadre d'un stage à l'étranger prévu à partir du 1^{er} juin 2026 au 21 août 2026 à l'université technique de Vienne en Autriche.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE A L'UNANIMITE d'attribuer une aide financière exceptionnelle d'un montant de 400 € à Mademoiselle D. afin de contribuer aux frais liés à la réalisation de son stage à l'étranger ;

PRECISE que cette aide sera versée sur présentation des justificatifs nécessaires.

INSCRIT les crédits nécessaires sur le budget de la Commune 2026, à l'article 65741 « Subventions de droit privé Ménages ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Décision :

VOTANT : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DCM 2026/04/021 – Montant des participations des communes à l'ACM

Outre les enfants du village, l'Accueil Collectif de Mineurs de SAINT-ANDRE-DE-SEIGNANX (A.C.M.) accueille des enfants de BIARROTTE, BIAUDOS, SAINT-BARTHELEMY et SAINT-LAURENT-DE-GOSSE. Toutes ces Communes participent au fonctionnement de l'A.C.M. en fonction du nombre de journées-enfants effectuées.

Monsieur le Maire donne le détail à l'Assemblée des montants prévisionnels des participations financières des communes membres du centre de loisirs pour l'année 2026.

Monsieur le Maire rappelle que les participations sont versées par semestre.

La participation du 1^{er} semestre correspond à 50% de la participation annuelle estimée et la participation du second semestre est ajustée en fonction du pourcentage de fréquentation réalisé sur l'année pour chaque commune.

COMMUNES	PARTICIPATIONS en € ANNEE 2026
BIARROTTE	5 160.84
BIAUDOS	33 837.25
SAINT ANDRE DE SEIGNANX	60 167.82
SAINT BARTHELEMY	2 105.53
SAINT LAURENT DE GOSSE	13 159.56
TOTAL	114 431.00

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

➤ **FIXE A L'UNANIMITE** les montants des participations à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2026 du Centre de Loisirs DOUS PITCHOUNS de chaque commune membre du centre de loisirs.

➤ **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

Décision :

VOTANT : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DCM 2026/04/022 – Participations des communes membres aux frais de fonctionnement de l'ACM

Outre les enfants du village, l'Accueil Collectif de Mineurs de SAINT-ANDRE-DE-SEIGNANX (A.C.M.) accueille des enfants de BIARROTTE, BIAUDOS, SAINT-BARTHELEMY et SAINT-LAURENT-DE-GOSSE.

Toutes ces Communes participent au fonctionnement de l'A.C.M. en fonction du nombre de journées-enfants effectuées.

La Commune de SAINT-ANDRE-DE-SEIGNANX supporte entièrement des frais à caractère général.

Après avoir consulté les Maires des Communes concernées, il convient de faire participer les Communes de la même manière pour les articles suivants :

- ⇒ Article 60611 : Eau et assainissement : 634 Euros
- ⇒ Article 60612 : Energie-Electricité : 1268 Euros
- ⇒ Article 60631 : Fournitures d'entretien : 634 Euros
- ⇒ Article 6161 : Primes d'assurances : 600 Euros
- ⇒ Article 62871 : Logiciel ALPI et téléphonie : 1000 Euros

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE A L'UNANIMITE** de répartir les frais à caractère généraux énoncés ci-dessus entre les 5 communes en fonction du nombre de journées-enfants par Commune.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à facturer les sommes dues aux Communes

Décision :

VOTANT : 17

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DCM 2026/04/023 – Reversement par la Commune à l'ACM de prestation de service enfant jeunesse des mercredis

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la déclaration réelle 2025 de la CAF pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

En effet, 17 800 heures ont été réalisées sur le temps des mercredis : 9 000 heures 00 concernent des enfants de moins de 6 ans et 8 800 heures des enfants de plus de 6 ans.

La CAF finance 98 % de ces heures soit 17 444 heures.

Le taux de financement est de 0.59 € par heure ce qui fait un montant de 10 291 € 96.

La Commune de SAINT ANDRE DE SEIGNANX a perçu cette somme, sur son budget principal, dans la prestation de service enfance jeunesse périscolaire.

Il convient donc que cette somme soit reversée par la Commune sur le budget du Centre de Loisirs, à l'article 7478 « Autres organismes ».

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

➤ **ACCEPTA A L'UNANIMITE** le reversement de 10 291 € 96 par la Commune de Saint André de Seignanx sur le budget du centre de loisirs.

➤ **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

Décision :

VOTANT : 17

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

PASSEM, Festimai, 1er Août

La PASSEM, course-relais dédiée à la transmission de la langue gasconne, traversera la commune sur une distance de quatre kilomètres le 9 mai. Les élus ont organisé la mise en place des relais, de la sécurisation du croisement entre la route des Cinq Cantons et la route de Peyrehette, et mobiliser des coureurs au sein de la commune et du Conseil.

Dans le cadre de l'édition 2026 de Festimai, une représentation de *Carmen* se tiendra au Mur à Gauche le 9 mai. Les élus se sont organisés sur le soutien pouvant être apporté aux organisateurs, notamment pour la préparation de la salle.

À l'occasion des Fêtes d'été, le Comité des Fêtes proposera pour la première fois une course de caisses à savon le samedi 1er août. Cependant, un mariage, prévu de longue date, se déroulera simultanément. Les élus se sont donc organisés sur la mise en place de l'accueil et de la circulation des invités pendant la course afin de garantir le bon déroulement des deux événements.

Saint-André-de-Seignanx, le 24 avril 2026

Le Maire,
Jean BAYLET



Le secrétaire de séance,

